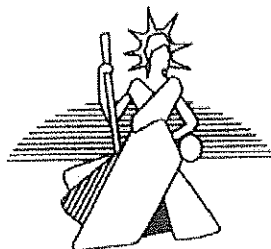


Brigitte DEFER-Philippe MOREL-Michel HENRIOT
Huissiers de Justice Associés
33, Quai Louis Lopicque
88000 EPINAL
Tél : 03.29.56.16.72
Fax : 03.29.55.48.79

PREMIERE EXPEDITION



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Dressé à la demande :

SA BANQUE CIC EST (CIC Est), 31, Rue Jean Wenger-Valentin, 67958 STRASBOURG CEDEX 9, au capital de 225000000 Euros, RCS Strasbourg numéro B. 754 800 712, société anonyme agissant poursuites et diligences de son (ses) représentant(s) légaux

Brigitte **DEFER**
Philippe **MOREL**
Michel **HENRIOT**
Huissiers de Justice associés
33 quai Louis LAPICQUE
88000 EPINAL
Tél. : 03.29.82.53.52
Fax : 03.29.35.25.82
Bureau annexe:
24 rue J.J. Baligan
88100 SAINT-DIE DES VOSGES
Tél : 03.29.56.16.72
Fax : 03.29.55.48.79
defer-morel-henriot@atelca.fr
IBAN: FR5140031000010000332454M41
BIC: CDCGFRPP

Paiement en ligne sécurisé :
<http://morel.gravedefer.cbhuissiers.fr>

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

PREMIERE EXPEDITION



COUT DE L'ACTE (Décret 096-1080 du 12-12-1996)	
Droits fixes art.6 et 7	200.00
Frais de déplacement art.18	7.67
Total HT	207.67
TVA à 20%	41.53
Taxe forfaitaire art. 20	11.16
Lettre simple art. 20	3.00
Total TTC	263.36

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

Dressé le MARDI VINGT SIX (26) MAI
DEUX MILLE QUINZE, à 08:45 HEURES

Par l'Huissier de Justice soussigné, associé de la Selarl DEFER - MOREL - HENRIOT, société titulaire d'un office d'Huissier de Justice, avec siège 33 quai Lapique à 88000 EPINAL et bureau annexe 24 rue Jean Jacques Baligan à 88100 SAINT DIE DES VOSGES,

A la demande :

SA BANQUE CIC EST (CIC Est), 31, Rue Jean Wenger-Valentin, 67958 STRASBOURG CEDEX 9, au capital de 225000000 Euros, RCS Strasbourg numéro B. 754 800 712, société anonyme agissant poursuites et diligences de son (ses) représentant(s) légaux

EXPOSE REQUISITION

La partie requérante m'expose et déclare, par son avocat, Maître Francis KIHl, Avocat au barreau d'EPINAL (Vosges), associé de la SELARL Lorraine Défense & Conseil, 14 Quai Sérot à 88000 EPINAL

Que la banque requérante a engagé une procédure de saisie immobilière de l'immeuble sis à SAINT DIE DES VOSGES, 6 Route de Marzelay propriété de la SCI [REDACTED]

Qu'ainsi, le commandement de payer valant saisie a été délivré le 22 décembre 2014, et le procès-verbal de description de l'immeuble ci-avant indiqué, dressé le 16 janvier 2015

Que ce dossier a été appelé devant le Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance d'EPINAL (Vosges) à l'audience d'orientation du 15 mai dernier.

Que l'immeuble objet de la présente procédure a fait l'objet d'un sinistre (incendie)

Qu'il convient de dresser un procès-verbal de description complémentaire

Qu'il me requiert à cet effet

Que la gérante de la SCI, Madame [REDACTED] contactée, me précise ne pas s'opposer à la mission telle que susvisée

Que dès lors le constat peut être établi

DEFERANT A CETTE REQUISITION

J'ai, Brigitte DEFER, Huissier de justice associé auprès de la société professionnelle susnommée –
fait les constatations suivantes à SAINT DIE DES VOSGES, 6, Route de Marzelay

CONSTATATIONS

Elles sont assurées en présence de Monsieur [REDACTED] épouse de la gérante de la SCI

Monsieur [REDACTED] m'indique que le sinistre a eu lieu entre le 14 et 17 avril 2015 alors même que l'ensemble de sa famille se trouvait en Allemagne – que ce sinistre a été ainsi découvert lors de leur retour et qu'une plainte a été déposée auprès du commissariat de SAINT DIE DES VOSGES le 20 avril 2015

Il me précise que le feu est parti du premier étage, qu'il a couvé et s'est éteint de lui-même – il n'y a pas eu d'intervention des pompiers sauf pour vérification que le feu était bien éteint et donc il n'y a pas eu d'extinction par déversement d'eau

Le garage n'a pas été touché

Il est dans le même état que celui résultant du PV de description du 16 janvier 2015

Le rez de chaussée n'a pas subi le feu directement – mais les conséquences, savoir la poussière résultant du feu – ainsi le sol de l'ensemble des pièces ainsi que les biens meubles, objets mobiliers sont entièrement couverts d'une poussière de couleur brune – les radiateurs également

Les revêtements muraux et plafond ne sont pas affectés apparemment par cette poussière ni les fenêtres

La salle d'eau avec toilettes en rez de chaussée, en façade avant, outre le sol carrelé comportant de la poussière, les éléments sanitaires tels que les toilettes, lavabo, cabine de douche contiennent de la poussière de couleur brune de même type que celle trouvée au sol

Dès l'accès à l'immeuble en rez de chaussée, sur le sol carrelé, présence de poussière de couleur brune

A noter également une importante odeur de brûlé et de fumée régnant à hauteur de tout ce niveau

Depuis l'entrée de l'immeuble en rez de chaussée, un escalier mène à l'étage

Les marches béton de l'escalier et couverts pour partie d'une moquette collée – ils contiennent une poussière de couleur brune

la fenêtre châssis PVC sur façade avant sans volet ni barres de protection extérieures révèlent des coulures

Aux murs, le crépi peint contient des coulures sur son ensemble – en partie supérieure, en montant cet escalier, le crépi est noir ainsi que le plafond, outre les coulures

La fenêtre en partie supérieure également avec châssis fixe et verre translucide est noircie quant à ces deux éléments (châssis PVC et vitrage) – les 4 spots lumineux sont noirs

Le palier desservant les chambres et la salle d'eau, comporte un stratifié sur chape béton entièrement envahi par la poussière brune, le plafond avec peinture et le crépi peint aux murs, les plinthes stratifiées contiennent la poussière de couleur brune et la peinture est noircie

A ce niveau d'étage, l'odeur de brûlé et de fumée est beaucoup plus prenante, persistante qu'en rez de chaussée

Je me situe à hauteur de la chambre du 1^{er} étage gauche, contiguë à la salle d'eau

Cette pièce est entièrement sinistrée, plafond et murs noircis, sol également outre la poussière – le mobilier s'y trouvant a brûlé ainsi que la fenêtre de toit.

Les spots lumineux sont noircis, la porte d'accès également ainsi que le radiateur

La salle d'eau à gauche du palier est également entièrement altérée par le sinistre, plafond et murs noircis, coulures, au sol poussière brune, les éléments sanitaires (toilettes, lavabo, cabine de douche ouverte) noircis et poussiéreux

Porte d'accès noircie

Spots lumineux touchés et fenêtre de toit également

La chambre en toiture droite et en façade avant est complètement sinistrée et touchée par le feu quant à son ensemble en ce compris le mobilier s'y trouvant, plafond, murs, plinthes et sol noircis, avec des coulures, radiateur et fenêtre également touchés par le sinistre (châssis de la fenêtre noirci ainsi que le vitrage) – porte d'accès noircie

L'autre chambre à droite, à la suite, donnant en toiture droite, se trouve affectée également entièrement par le sinistre, plafond, murs, plinthes et sol touchés (noircis, coulures, poussière), spots lumineux également et la fenêtre de toit – porte d'accès noircie ainsi que le radiateur – le mobilier garnissant la pièce est de même touché

Les clichés 1 à 4 représentent la chambre étage à gauche (contiguë à la salle de bains)

Les clichés 5 à 8 la salle d'eau avec toilettes du 1^{er} étage

la chambre à l'étage (en façade avant et façade droite) se trouve sur les clichés 9 à 12

Les clichés 13 à 18 représentent l'état de l'autre chambre à droite

Le palier de l'étage est situé sur les clichés 19 & 20

L'accès à l'étage figure sur les clichés 21 à 27

Le cliché 28 contient l'état actuel du sol à hauteur de l'accès à l'immeuble en rez de chaussée

Les clichés 29 à 31 l'état de la cuisine, séjour et salon

La salle d'eau en rez de chaussée se trouve sur les clichés 32 à 34

Le dernier cliché numéro 35 : coulures affectant le mur de l'accès étage

Il convient en outre de préciser que la famille de Monsieur et Madame [REDACTED] (qui comporte des enfants) n'habitent plus dans les lieux depuis le sinistre – ils sont hébergés par de la famille

Les photographies prises par l'Huissier instrumentaire sont imprimées en couleur, sur papier ordinaire et jointes au procès-verbal de constat

CLOTURE

Et ma mission terminée, je me suis retiré.

De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès verbal de constat en deux originaux dont le premier pour être mis au rang des minutes de l'étude de l'Huissier de justice soussigné et le second pour être remis à la partie requérante pour servir et valoir ce que de droit.



Me Brigitte DEFER

Huissier de Justice associée

CLICHES PHOTOGRAPHIQUES

Photo 1 :
PROCES-VERBAL DE CONSTAT
SAINT DIE DES VOSGES le 26 mai 2015
SCI [REDACTED] (suite
incendie)

chambre étage gauche - contigue à la salle
d'eau



Photo 2 :



Photo 3 :



Photo 4 :



Photo 5 :

salle de d'eau avec toilettes à l'étage - à gauche



Photo 6 :



Photo 7 :

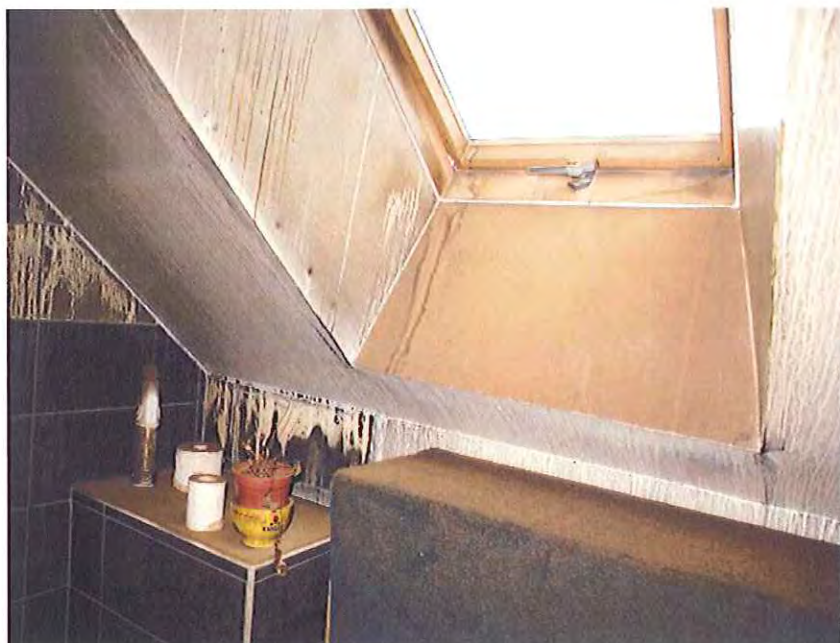


Photo 8 :



Photo 9 :

chambre à l'étage (en façade avant et façade droite)



Photo 10 :



Photo 11 :



Photo 12 :



Photo 13 :

autre chambre à droite

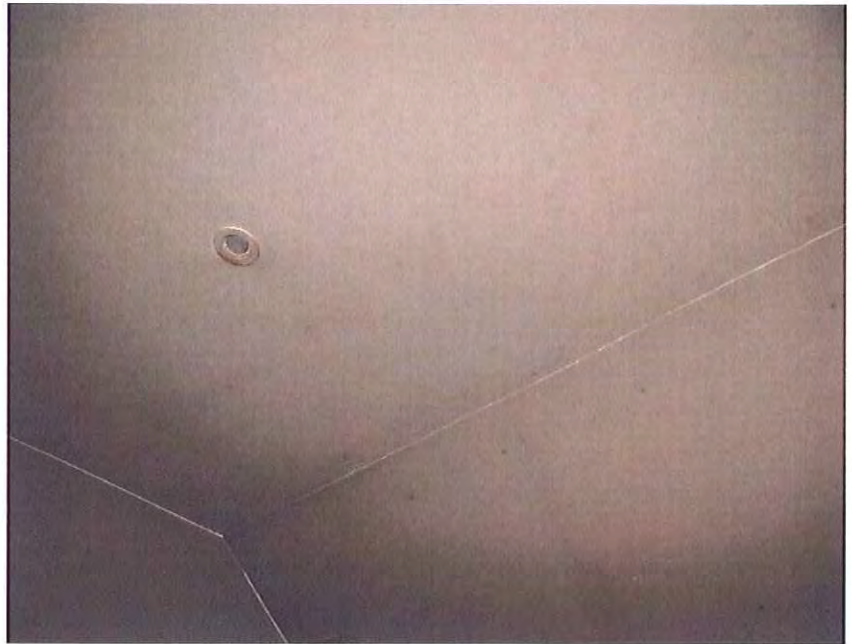


Photo 14 :



Photo 15 :



Photo 16 :

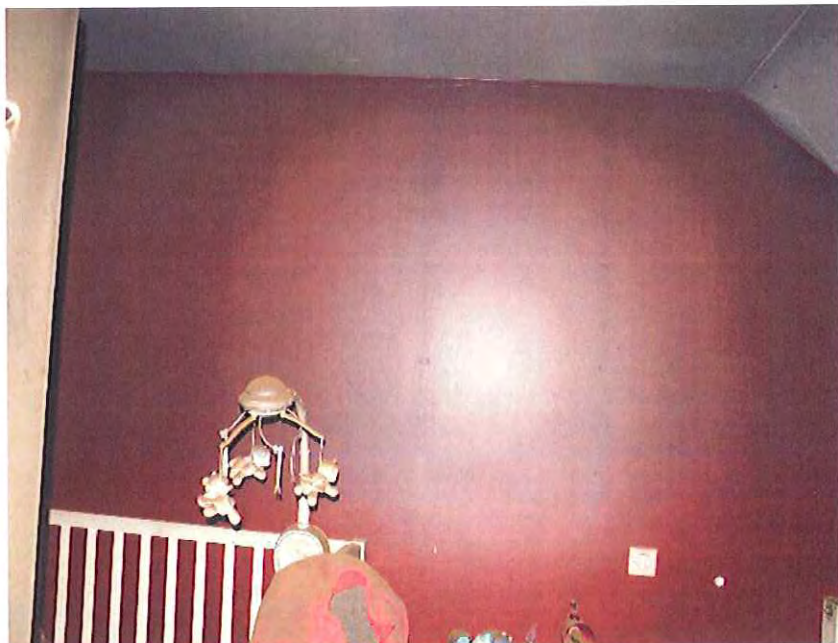


Photo 17 :



Photo 18 :



Photo 19 :

palier de l'étage



Photo 20 :

sol de ce palier



Photo 21 :

accès étage

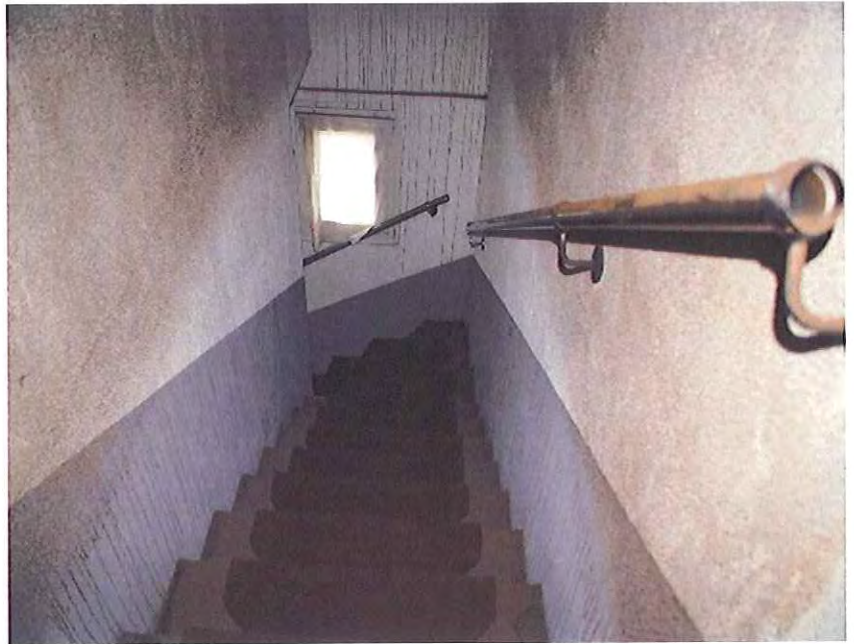


Photo 22 :

murs de cet accès



Photo 23 :



Photo 24 :



Photo 25 :



Photo 26 :



Photo 27 :



Photo 28 :

sol en rez de chaussée à hauteur de l'accès principal



Photo 29 :

espace cuisine ouvert



Photo 30 :

salon ouvert depuis la cuisine



Photo 31 :

sol de ce salon



Photo 32 :

salle d'eau en façade avant en rez de
chaussée



Photo 33 :



Photo 34 :

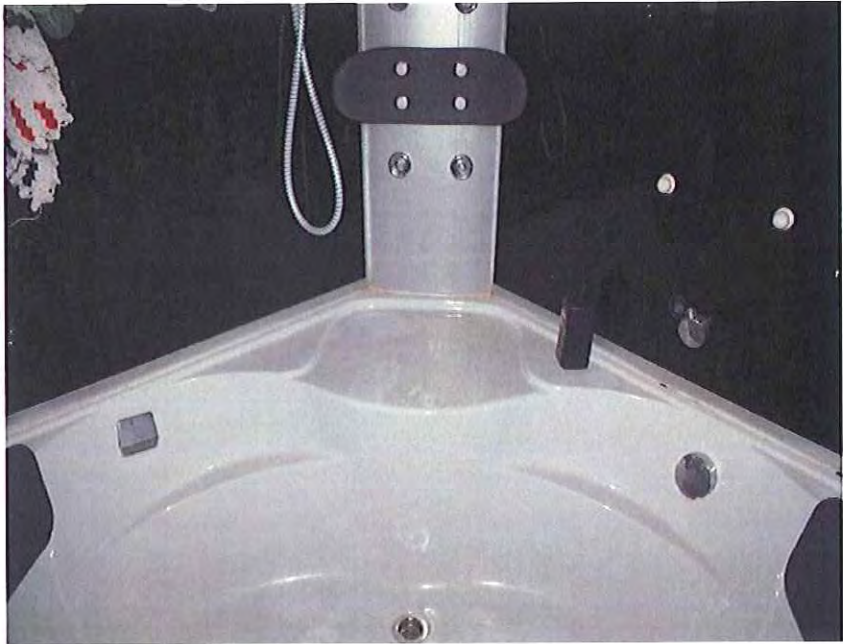


Photo 35 :

